

Les juges se mettent à table

JUSTICE Les magistrats n'ont pas boudé le premier débat public organisé hier soir à Montbenon par des avocates vaudoises sur le sentiment croissant d'injustice judiciaire dans la population.

GEORGES-MARIE BÉCHERRAZ
(TEXTE)
PHILIPPE MAEDER (PHOTOS)

«Il y a longtemps qu'un tel sujet aurait dû être mis sur la place publique.» Maintenant c'est fait, on peut enfin en parler ouvertement. Le juge fédéral Jean Fonjallaz était hier soir l'un des invités au débat organisé à Lausanne sur le thème du sentiment de justice et d'injustice.

Mise sur pied par une association d'avocates vaudoises, cette rencontre a fait salle comble à Montbenon, dans un climat légèrement tendu. Le ressentiment envers le fonctionnement de la justice est devenu tel qu'il se traduit en effet par des attaques de plus en plus personnalisées, aussi un service d'ordre discret assurait-il la protection des nombreuses personnalités présentes. Car, en plus du magistrat de Mon-Repos, plusieurs juges ou substituts du procureur quotidiennement confrontés à la grandeur et à la misère de la justice humaine étaient présents. Organisée sous forme de conférence-débat, cette réunion a eu le double mérite de donner la parole à la fois à des professionnels de la justice et à des citoyens qui ne la comprennent pas à la lumière de leur expérience personnelle. En levant un coin de voile sur d'anciennes affaires d'abus sexuels, de conflit de voisinage ou de divorce, on a pu comprendre le chemin qu'il y a à parcourir. Même sans résultats concrets, cette première expérience devrait en appeler d'autres.

Pouvoir mal accepté

«Le juge doit établir la vérité judiciaire, mais celle-ci n'est pas toujours conforme à la vérité.» Avec sincérité et humilité, Jean Fonjallaz résume la terrible ambi-



Salle comble hier soir à Montbenon pour un face-à-face entre magistrats et mécontents de la justice.

guité de sa fonction. «Non seulement le juge doit faire un choix entre des versions différentes, mais le législateur lui donne de plus en plus fréquemment un pouvoir en raison de notions définitives de manière floue. Il peut bien sûr s'appuyer sur des experts, or on sait que ceux-ci ne sont pas toujours d'accord entre eux.» Et de souligner que les juges ne sont pas «des petits bouts de Dieu» même si leurs décisions sont des actes de pouvoir «de plus en plus mal acceptés dans une société où l'individualisme croissant amenuise le sentiment d'appartenance à une collectivité».

C'est exactement le point de vue de Me Sylvaine Perret-Gentil. A ses yeux, le rapport avec l'autorité s'est profondément modifié depuis Mai 68: «Le citoyen veut comprendre pourquoi

et comment il a été jugé. Placée à des hauteurs inaccessibles, il est temps que la justice soit ramenée à un rôle de service public.» La sociologue Marianne Modak va plus loin. Elle observe que «la croissance des attentes est moins due au dysfonctionnement qu'au développement de l'égalitarisme et de la méritocratie dans la société: est juste une situation où je reçois ce que j'ai donné. Le principe de la proportionnalité et du mérite est universel. La sensibilité égalitaire est une porte ouverte à la comparaison en-verse.»

Me Eric Stoudmann souligne le décalage avec les séries US, où le juge rend toujours le bon jugement: «D'abord il se fourvoie, ensuite un avocat le met sur le droit chemin.» La réalité est parfois assez éloignée de cette représentation. Trop compliquée, la jus-

stice suisse? Le ténor du barreau n'y va pas par quatre chemins: «Un pays qui a un Code de procédure pénale de 1000 pages est un pays décadent!» Les avocates vaudoises avaient également invité Marianne Gani, présidente de tribunal à Nyon («En tant que juge de première instance, je suis forcément au ras des pâquerettes»), ainsi que Véronique Jobin, médiatrice de l'administration vaudoise. Enfin, chargé de la mise en place de l'expérience d'un médiateur de la justice, le juge cantonal Blaise Battistolo a dit les espoirs, mais aussi les limites d'une telle fonction. «Il ne faut pas rêver. Un médiateur ne pourra pas convoquer le juge pour voir dans quelle mesure sa décision est modifiable. Ne serait-ce qu'à cause de l'impossibilité de négocier sans consulter l'autre partie.» □

Matière à réflexion



Jean Fonjallaz, juge fédéral:

«Les juges ne sont pas des petits bouts de Dieu.»



Me Sylvaine Perret-Gentil:

«Voilà enfin venu le temps des remises en question.»



Me Eric Stoudmann:

«Avec un Code de procédure pénale de 1000 pages, un pays est décadent.»



Marianne Modak, sociologue:

«Est juste une situation où je reçois ce que j'ai donné.»